



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La FSU souhaite rappeler son attachement aux instances en présentiel, mais pour permettre la tenue d'une instance indispensable en une telle crise sanitaire, la FSU a demandé l'exercice de la visio-conférence. Elle exige que cette modalité ne soit utilisée que dans ces conditions exceptionnelles de confinement.

Tout d'abord, la FSU souhaite féliciter tous les agent·e·s de l'éducation nationale qui font preuve d'une formidable conscience professionnelle, de professionnalisme, d'énergie et de courage pour assurer la continuité, éducative et administrative, de notre service public d'éducation. Effectivement, avec cette crise sanitaire, tout est inédit et la faculté d'adaptation de chacune et chacun est remarquable.

La FSU souhaite aussi que soit porté à la connaissance de notre ministre de l'éducation nationale son agacement face à ses injonctions souvent contradictoires avec les annonces du premier ministre, du président de la république ou même ses propres propos. Entre autres, vendredi 27 mars, les enseignants étaient félicités pour leur travail et le besoin de vacances scolaires pour tous (agent·e·s et élèves) était mis en avant. Pourtant le mardi 31 mars, monsieur le ministre se contredit et annonce l'opération « vacances apprenantes », ceci sans aucune concertation avec les organisations syndicales.

Par ailleurs la FSU interpelle sur les nouvelles modalités de travail. Elles représentent de nouvelles sources de risques professionnels. Les remontées que la FSU a effectuée montrent des sources plus particulièrement en matière de risques psychosociaux : l'isolement au travail, le travail empêché (les manques de formations, les défauts de matériels, des manques divers ou défauts des outils institutionnels, la surcharge de travail, les injonctions contradictoires et les pressions diverses de la hiérarchie ou d'usagers), la perméabilité entre les sphères professionnelle et personnelle, les déplacements inutiles et anxiogènes..., mais aussi de risques de troubles musculo squelettique par des postures non adaptées au travail sur écran : le télétravail, la fatigue oculaire, les maux de dos... Il ne faut pas oublier que certains agent·e·s se retrouvent aussi à gérer « l'école à la maison » de leurs enfants, ce qui implique des plages de travail pour eux complètement ubuesques, le partage des outils informatiques et la difficulté de travail dans une ambiance aucunement favorable...

La FSU s'inquiète pour les personnels qui en cette période hors norme de confinement ont besoin d'aide psychologique.

La FSU s'inquiète aussi pour les agent·e·s volontaires, qui courageusement et sans aucune protection autre que les gestes barrières à la fermeture des écoles se trouvent face à des usagers. Comment faire pour que des élèves soient à une distance effective de 1m de ses camarades et des enseignants volontaires ?

Avec les personnels soignants placés en première ligne et toutes celles et ceux qui répondent aux besoins de première nécessité, des personnels de l'éducation nationale se sont engagés à faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie. Pour la FSU, ces personnels doivent être munis d'une protection plus effective : des masques, des gants, la garantie d'un nettoyage des locaux à chaque rotation d'agent·e·s, du gel hydro alcoolique pour chaque agent, un point d'eau et du savon liquide pour se

laver les mains régulièrement... c'est un minimum pour garantir la santé des agent·e·s et des enfants ! L'état ne peut pas envoyer en mission de service public des agent·e·s sans les équiper des protections adéquates.

La FSU s'inquiète aussi des injonctions et des dysfonctionnements qui conduisent certains agent·e·s à utiliser des mesures alternatives contraires aux consignes RGPD.

La FSU demande que vous vous assuriez que la continuité des activités ne concerne que les seules fonctions vitales, à l'exclusion de toutes les autres, afin de ne pas exposer inutilement des agent·e·s, dont la présence ne serait pas strictement indispensable, aux risques liés à une rupture du confinement.

La FSU demande que vous vous assuriez que le cadre réglementaire du télétravail (n° 2012-347, décret n° 2016-151, arrêté du 3 novembre 2017) soit respecté. Elle souhaite connaître les modalités qui vont être mises en place pour que les agent·e·s puissent demander le remboursement des frais engendrés par le télétravail.

La communication ministérielle laissant croire à la poursuite de l'activité scolaire comme si on était encore en établissement, à l'école ou dans les services, manifeste au mieux une ignorance de la réalité, au pire un déni des difficultés rencontrées par les agent·e·s qui n'ont pas besoin d'être culpabilisés mais soutenus.

Aujourd'hui, nul ne peut prévoir l'évolution de la situation.

La FSU s'inquiète pour le devenir des agents qui vont se retrouver exposés lors du dé-confinement. Quelle solution pour les personnels « à risques » car ayant déjà une maladie aggravante en cas de contamination ?

Les personnels seront-ils testés ? Les élèves aussi ?

Pour la FSU, il est impératif de tirer un premier bilan : l'institution ne doit pas laisser ses agent·e·s pris de court ni ne doit pas confier aux hiérarchies locales le soin de prendre des décisions qui ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins sanitaires ni la réalité sociale de nombreuses familles ce qui participent à renforcer le sentiment d'angoisse ou de découragement des personnels. Plus que jamais, la confiance, la bienveillance et la protection doivent être garanties à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale.

La FSU se félicite d'avoir déjà obtenu, grâce à l'action commune avec la CGT, FO, Solidaire et la FAFP, la suppression du jour de carence.

La FSU demande que tout agent qui contracte le COVID-19 soit reconnu en accident du travail. (annoncé par le gouvernement, mais cela vaut peut-être la peine d'insister...)

La FSU souhaite apporter tout son soutien à toutes les familles affectées par cette pandémie.

La FSU souhaite apporter tout son soutien aux personnels du collège Jean Moulin de Saint Paul les Dax touchés par un drame de la vie quotidienne (décès d'un élève). La FSU demande si un soutien moral et psychologique a été mis en place auprès de l'ensemble des personnels de cet établissement et tout particulièrement de l'équipe pédagogique de la classe concernée.